

SEANCE DU 20 MARS 2026

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de BARDOS régulièrement convoqué le seize mars deux mille vingt-six par Madame BEHOTEGUY Maïder, maire sortante, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MAILHARRANCIN Jean-Claude doyen d'âge.

Etaient présents : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - DIRIBARNE Lionel - DIBON Odette - BALADE Ramuntcho - CELHAY Martine - DAGORRET Hervé - TOURATON Elisabeth - POUCE Thierry - EYHERABURU Mélanie - RIVBAS Nicolas - YRIBARREN Maïana - WINDAK Pascal - HAGA Elisabeth - MAINARD Guy - FERRINI Catherine - MAILHARRANCIN Jean-Claude - THOMAS Patricia

Secrétaire de séance : Mélanie EYHERABURU

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales.

La Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de BARDOS étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

**Le conseil municipal, par :**

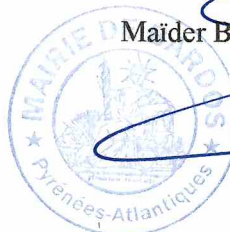
19 voix POUR,  
0 ABSTENTION,  
0 voix CONTRE,

**DÉCIDE** de fixer à 4 le nombre d'adjoint(e)s à la maire,

**AUTORISE** Madame Maïder BEHOTEGUY à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 23 mars 2026 et de sa transmission en Préfecture le 23 mars 2026.